DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE PIGNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°26.26)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19.26 DU 18/09/2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	15 OCTOBRE 2026
Date d'affichage	24 OCTOBRE 2026

SOUS-PREFECTURE DE CALVI
5 nov. 2026
COURRIER ARRIVEE

Le 24 OCTOBRE 2026 à 15h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire.

Etaient présents : Bazziconi Muriel, Casabianca Gilberte, Del Piero Luca, Martelli Paul Vincent, Quilichini Thomas, Tomasi Colette, Quilichini Hervé, Volpei Isabelle

Etaient absents : Gomez Ramirez Alba (pouvoir à Quilichini Thomas),

Fantoni Nathalie (pouvoir à MARTELLI Paul-Vincent)

Bazziconi Muriel a été désignée secrétaire de séance

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 786 665.52€ consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction et réhabilitation pour l'aménagement d'un projet agro-environnemental, « Casagriculturale » située 6 Stretta di à Merria à PIGNA (20220.)

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes, relatifs aux délégations de compétence de l'organe délibérant à l'exécutif ;

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, considérant que, nonobstant la délégation consentie au Maire en matière d'emprunt, Monsieur le Maire a souhaité soumettre expressément au Conseil municipal cette décision compte tenu de l'importance de l'opération et de l'engagement financier à long terme qu'elle représente pour la commune ; après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des caractéristiques financières du prêt ;

Le Conseil municipal DÉCIDE

D'autoriser la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 786 665,52 €, destiné au financement de l'opération « Casagriculturale ».

Le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 786 665.52€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	Prêt Transformation Ecologique 786 665.52 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt **-Durée de la phase de préfinancement :** **-Durée de la phase d'amortissement :**	24 mois de préfinancement 30 ans de durée d'amortissement
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+ 0.5%** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance et intérêts prioritaires :** *si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance*
Modalité de révision :	**Simple révisabilité (SR)**
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %

A cet effet, le Conseil autorise son maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds,

Et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Le Maire,
Jérôme CASALONGA

MAIRIE DE PIGNA (Haute-Corse)

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité.

SOUS-PREFECTURE DE CALVI
5 nov. 2026
COURRIER ARRIVEE